

propositions d'amendement, ainsi que de la motion n° 3 de M. Reid (St. Catharines).

**L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel):** Madame le Président, en reprenant les observations que j'avais brièvement commencé à formuler hier soir, je pourrais peut-être rappeler d'abord aux députés les propos qu'a tenus le secrétaire d'État (M. Joyal) en conclusion de son discours de présentation de ce bill. Il a dit: «De nombreuses loteries existent déjà dans le pays, et il s'agit d'une forme de divertissement bien inoffensive en faveur d'une cause qui en vaut la peine».

Je voudrais traiter de ces trois points abordés dans la motion n° 3 actuellement à l'étude et qui a évidemment trait à la possibilité d'indiquer explicitement qu'une partie des fonds sera consacrée au financement des Jeux olympiques de Calgary.

Comme le ministre l'a dit dans ses observations inaugurant le débat, il existe actuellement de nombreuses loteries ou jeux de hasard du même genre. Je voudrais seulement dire qu'au lieu de présenter sans vergogne un projet de loi de ce genre, le gouvernement fédéral ferait mieux de se pencher sur la raison d'être des loteries.

Puisque le ministre a dit qu'il s'agissait d'une forme de divertissement inoffensive pour une cause valable, voyons qui achète réellement les billets des diverses loteries qui existent actuellement au Canada. Les statistiques nous apprennent que les deux tiers de ceux qui achètent des billets de loterie appartiennent à un groupe que l'on considère généralement comme les moins bien nantis de notre société. J'affirme catégoriquement que plus des deux tiers des acheteurs de billets de loterie appartiennent à des familles dont le revenu global va de zéro à \$30,000.

Le ministre a déclaré dans son exposé que ces personnes ne dépensent pas grand-chose. Il a dit qu'elles consacraient 1/3 p. 100 de leur revenu global aux loteries à l'heure actuelle. Un calcul rapide nous révèle que pour un revenu familial de \$30,000, cela représente une dépense de \$100 par année ou de \$2 par semaine pour une activité sans grande valeur, l'achat de billets de loterie ou de tirage. Les familles qui gagnent \$20,00 dépensent, quant à elles, \$66 en moyenne par année à cette fin.

Il y a lieu de s'interroger sur la bonne cause, en l'occurrence. Précisons tout de suite que si le gouvernement fédéral cherche à payer le tiers des dépenses des Jeux olympiques de Calgary, pas un député ne va s'y opposer. Toutefois, les membres de mon parti, tout au moins, cherchent à faire comprendre que cette façon de faire n'est pas la bonne. Si le gouvernement fédéral entend assumer le tiers des dépenses courantes d'équipement pour les Olympiques de Calgary, soit 125 millions de dollars environ, prenons bien note de ce montant.

Rappelons-nous qu'en matière de paris sportifs de ce genre, il faut s'attirer surtout aux pauvres à peu près 100 millions de dollars à coups de \$50 à \$100 par année pour obtenir une subvention de 30 millions de dollars. On comprend vite quelles seront les ramifications de cette mesure. Le ministre a admis qu'il y a beaucoup de loteries et, partant, que la concurrence existe. Cependant, il refuse de reconnaître qu'au lieu de rapporter de l'argent, ces paris sportifs vont engloutir des sommes phénoménales quand il s'agira de persuader la population de prendre une nouvelle habitude au détriment des autres.

### *Paris collectifs sportifs—Loi*

**M. Paproski:** Il faut compter 55 millions de dollars.

**M. Stevens:** D'après mon collègue, le député de Edmonton-Nord (M. Paproski), il faudra peut-être 55 millions simplement pour conquérir le marché.

Somme toute, en supposant que ces paris sportifs soient bien organisés, ce qui serait un exploit pour ce gouvernement, il faudra vendre pour près de 500 millions de dollars de billets avant d'atteindre la quote-part que le gouvernement s'est fixée pour les Jeux olympiques de Calgary. Quelle façon extrêmement coûteuse et injuste de recueillir des fonds! Puisque je n'ai pas beaucoup de temps, je souligne tout de suite que le gouvernement s'engage en réalité dans une voie que bien d'autres ont empruntée avant lui: il devient de plus en plus irréflichi.

Il y a, par exemple, un livre intitulé «The Itch for Play» qui a été publié en 1962 et qui raconte l'histoire du jeu dans le monde. On y signale que le jeu est devenu extrêmement populaire en Angleterre en 1695. Partout dans le pays, les Anglais essayaient d'organiser toutes sortes de jeux de hasard. Comme nous le savons, cela a éventuellement poussé le gouvernement à créer, en vertu du South Sea Act, une société qui devait prendre à sa charge toute la dette nationale. Bref, il y a eu une véritable catastrophe en Angleterre à cette époque du fait que le gouvernement alimentait la fièvre du jeu qui s'était abattue sur le pays. Finalement, la situation est devenue tellement impossible que le gouvernement a dû adopter des lois pour interdire le jeu.

C'est seulement sous le gouvernement actuel dirigé par son empereur que la tendance a été inversée et que nous avons commencé à légitimer le jeu et à encourager la frénésie que nous voyons un peu partout dans le pays. Ce que je veux dire, c'est que je ne pense pas que ce soit une bonne chose d'encourager le jeu au Canada. Autrement dit, le gouvernement fédéral ne devrait pas s'en mêler.

● (1520)

Je voudrais terminer en citant la définition du jeu que donne l'auteur du livre que j'ai à la main. La voici:

Le jeu est un envoûtement. C'est une maladie de l'homme qu'il faut soigner. C'est un mal incorrigible. Bref, il faut le maîtriser.

**M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud):** Monsieur le Président, je voudrais poursuivre dans la même veine que mon collègue, le député de York-Peel (M. Stevens). Je vais vous expliquer pourquoi notre parti n'appuiera pas le projet de loi C-95 sous quelque forme que ce soit, tant qu'il n'aura pas été remanié en profondeur. Évidemment, cela l'annulerait.

En même temps, il est question aujourd'hui de l'amendement n° 3 proposé par mon collègue, le député de St. Catharines (M. Reid). Au cas où ce projet irait de l'avant, il propose d'utiliser les fonds provenant des paris sportifs uniquement pour combler le déficit des Jeux olympiques de Calgary, comme c'était le but de Loto Canada lorsque cette loterie a été créée en 1976. Elle visait uniquement à couvrir les dépenses entraînées par les Jeux olympiques de Montréal et qui, comme vous le savez, se sont élevées à près de un milliard de dollars.